



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 11 mai 2015 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2015-00028 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale avec une marge avant de 12.78 mètres et une marge arrière de 9.78 mètres. La marge avant minimale dans cette zone (RUR-6) est de 15 mètres et la marge arrière minimale est de 12 mètres, donc dérogatoire pour la marge avant de 2.22 mètres et 2.22 mètres pour la marge arrière.

Identification du site concerné :

1530, Ave Sylvestre
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9320-72-4416-0-000-0000
Lot (s) : 2 238 869, 2 238 867
Zone : RUR-6



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 23^e jour du mois d'avril deux mille quinze.

Louise Tremblay
Louise Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23^e jour du mois d'avril 2015 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 23^e jour du mois de mars deux mille quinze.

Louise Tremblay

Louise Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière